HORNBACH HUILE POUR BOIS

Réf. 13000007630/

 N° rév.
 1.0

 Date de révision
 07.07.2020

 Date d'impression
 09.07.2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial HUILE POUR BOIS

Numéro de produit 415

1.2 Utilisations

identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Couche pour le bois

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de sécurité Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH An der Altnah 10 D-55450 Langenlonsheim

Téléfon: +49 (0)6704 9388-0 Téléfax:+49 (0)6704 9388-50

info@schulz-farben.de www.schulz-farben.de

HORNBACH Baumarkt (Schweiz)AG Schillerhain 9 CH-6210 Sursee

Adresse e-mail de la personne responsable

de FDS France

qualitaetsmanagement@hornbach.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +41 419296262

Tox Info Suisse 145: +49(0)6704 9388-135 (9-15h)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Catégorie 1 pénétration dans les voies respiratoires.

HORNBACH HUILE POUR BOIS

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies

respiratoires.

Informations

Additionnelles sur les

Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin,

garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter

toutes les instructions.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou

se doucher.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Elimination:

P501 Rapporter le contenu/le contenant à

une entreprise d'élimination de déchets

agréée ou à un point de collecte

communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur

l'étiquette:

Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient Acides gras C18 insaturés, produits de réaction

avec tétraéthylène-pentamine. Peut produire une

réaction allergique.

HORNBACH HUILE POUR BOIS

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration (%
	NoCE	(RÈGLEMENT (CE)	w/w)
	Numéro	No 1272/2008)	
	d'enregistrement		
Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes,	64742-48-9	Asp. Tox.1; H304	≥ 50 - < 70
isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%	01-2119457273-39- XXXX	Le numéro CAS n'est	
		plus indiqué dans le	
		répertoire REACH,	
		mais il est encore	
		utilisé pour	
		l'identification dans	
		d'autres domaines.	
Acides gras C18	1226892-45-0	Skin Corr.1C; H314	≥ 0,0025 - < 0,025
insaturés, produits de		Eye Dam.1; H318	
réaction avec	01-2119487006-38-	Skin Sens.1A; H317	
tétraéthylène- pentamine	XXXX	Aquatic Acute1; H400	
		Aquatic Chronic1;	
		H410	
		Facteur M (Toxicité	
		aiguë pour le milieu	
		aquatique): 10	
		Facteur M (Toxicité	
		chronique pour le	
		milieu aquatique): 1	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter

un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des

vapeurs ou des produits de décomposition.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou

HORNBACH HUILE POUR BOIS

d'arrêt respiratoire.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

Oter immediatement les vetements et les chaussures

contaminés.

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un

produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de

contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Demander conseil à un médecin.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et

lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder tranquille. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Contact avec la peau

Traitement Traiter de façon symptomatique.

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse

résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de

(d'):

particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

Oxydes d'azote (NOx)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se

trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection

respiratoire autonome.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions

normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

HORNBACH HUILE POUR BOIS

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles. équipement de protection et

procédures d'urgence 6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible. (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets

conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans

danger

Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter la formation d'aérosols.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre. Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé. Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

Risque d'auto-combustion des huiles séchées sur les

serviettes et/ou chiffons utilisés.

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou

éclaboussé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement

HORNBACH HUILE POUR BOIS

après manipulation du produit.

aprés laver les mains utiliser une crème grasse Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir

les emballages par pression. Ne pas fumer.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se

répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec

l'air.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas

fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris

ceux pour animaux.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la

fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants		NoCAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
Hydrocarbures C10 - aromatiques < 2%	C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en	64742-48-9
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition Vapeur	1.000 mg/m³
Remarques:	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément	

HORNBACH HUILE POUR BOIS

Une valeur d'objectif de 500 mg/m³ avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995

mais ne l'a pas été.

Conseils

Valeurs limites indicatives

supplémentaires:

FR VLE Valeurs limites d'exposition à court terme

1.500 mg/m³

Vapeur

Remarques: Ces fractions d'hydrocarbures sont

classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de

benzène

Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément

Valeurs limites indicatives

supplémentaires:

Conseils

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible,par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratiores.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage

b) Protection de la peau Protection des mains Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Mesures de prévention recommandées pour la protection de

la peau

Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties

exposées de la peau.

Porter des gants de protection en cas de contact avec la

peau pendant l'application.

Délai de rupture: 480 min Epaisseur minimale: 0,4 mm

Gants en cauoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.

HORNBACH HUILE POUR BOIS

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme

EN 374 qui en dérive.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un

fournisseur à l'autre.

Protection du corps Protection préventive de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées

devront être lavées.

c) Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites

d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les

lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la

pulvérisation.

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces

travaux.

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les

cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux

dispositions locales.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide Couleur divers

Odeur Genre benzène

Seuil olfactif Pas de données disponibles

pH Pas de données disponibles

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

HORNBACH HUILE POUR BOIS

intervalle d'ébullition

Point d'éclair 66 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, inférieure / Limite

d'inflammabilité inférieure

Pas de données disponibles

Pression de vapeur Pas de données disponibles

Densité de vapeur Pas de données disponibles

Densité env. 0,84 g/cm³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n- non déterminé

octanol/eau

Température d'auto- n'est pas auto-inflammable

inflammabilité

Température de Pas de données disponibles

décomposition Viscosité

Viscosité, dynamique env. 22 mPa.s

Viscosité, cinématique env. 19 mm²/s (40 °C)

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

HORNBACH HUILE POUR BOIS

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les

conditions normales d'utilisation.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec

l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Sources directes de chaleur.

En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux Température de décomposition Pas de décomposition si le produit est entreposé et

utilisé selon les prescriptions. Pas de données disponibles

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par

inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

Composants:

Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine:

Méthode OCDE ligne directrice 404

HORNBACH HUILE POUR BOIS

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Composants:

Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Composants:

Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le Compte tenu des données disponibles, les critères de

développement classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HORNBACH HUILE POUR BOIS

Composants:

Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à

des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie

et le système nerveux central. Symptômes et

indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes,

perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou

une résorption des tissus.

Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des

yeux.

Information supplémentaire **Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange

est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE)

1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

Composants:

Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine :

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques 3.29 ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour la daphnie et

10

NOEC: 0,32 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

HORNBACH HUILE POUR BOIS

1

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun

ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable

et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les

eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L' utilisateur est responsable du bon codage et de la

désignation exacte des déchets produits.

En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres

déchets de construction et de démolition"

Les quantités fractionnées et restantes peuvent être

réutilisées.

Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de

HORNBACH HUILE POUR BOIS

substances problématiques.

Emballages contaminés Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés

doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des

déchets

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

Directive 2010/75/UE 69,4 %

COV (composés

HORNBACH HUILE POUR BOIS

organiques volatils)

Directive 2004/42/CE 69,5 % 583,4 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/f) :700 g/lCe

produit contient au maximum700 g/ICOV.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la

jeunesse au travail.

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la

santé des femmes enceintes au travail.

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.

HORNBACH HUILE POUR BOIS

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu

aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP -Bonnes pratiques de laboratoire: IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD -Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

HORNBACH HUILE POUR BOIS

Autres informations L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point

5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur FR / FR

qualitaetsmanagement@hornbach.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HORNBACH HUILE POUR BOIS